



## Sécurité dans les écoles maternelles

Par **Minus**, le **25/11/2011** à **10:24**

Bonjour

Je m'adresse à vous car actuellement je me pose de sérieuses questions concernant la sécurité des enfants dans l'école où sont scolarisés les miens.

Cette année scolaire assez mouvementée, car cette école maternelle regroupe les enfants de 3 villages, et le maire du village où est implanté cette école n'écoute rien et n'en fait qu'à sa tête.

Juste un exemple. En ce début d'année scolaire, il n'y avait pas de classe pour recevoir la grande quantité d'élèves en moyenne section.

Il fallait donc absolument déménager une des classes dans un algeco. Le maire du village d'accueil a décrété que comme il n'y avait que 4 élèves moyenne section provenant de son village, il n'était pas question qu'il finance la mise en place et la location de l'algeco.

Sachant quand même que les enfants de ce village bénéficient gratuitement des équipements sportifs et scolaires des autres villages.

Il y a donc eu une guerre des mairies pendant les 2 mois d'été.

Bref, ce mois-ci l'aventure continue sur un autre registre ce qui m'amène donc ici à la recherche d'information.

Il y a deux entrées possibles pour accéder à l'école.

Une entrée donnant sur un escalier assez raide pour des jeunes enfants (et même les parents) et donnant après 30 m de trottoir sur une départementale (donc endroit assez dangereux), et une entrée sur du plat donnant directement sur une petite rue fréquentée uniquement par les parents d'élèves (et donc très sécurisant).

Jusqu'à présent il y avait sur cette entrée "sécurisée" un vulgaire tableau d'information pour les parents et les instituteurs, et les enfants entraient et sortaient de l'école par cet endroit. Le tableau se dégradant, l'école a demandé au maire de le changer par un tableau hors eau, et ce dernier l'a remplacé et placé sur l'entrée avec l'escalier.

Par la même, il a récupéré les clés du portail "sécurisé" et oblige maintenant que l'entrée et sortie des enfants se fassent par l'escalier.

Bref maintenant il y a un gros risque d'accident car un enfant peut facilement tomber de l'escalier et se blesser gravement en cas de chute sur la tête.

Quels sont les recours des parents d'élèves pour essayer de faire entendre raison à ce maire qui nous dit texto "vous n'êtes pas du village, donc vous n'avez rien à dire".

Je pense que seules la loi (Responsabilité du maire en cas d'accident) ou une administration au dessus de lui peuvent lui faire entendre raison.

Merci par avance pour votre aide et mes excuses pour ce pavé.